

## DECLARATION PREALABLE

### DES ELUS CGT

#### AU COMITE TECHNIQUE du 18 mai 2017

Tous ensemble

Le Comité Technique est amené, pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, à débattre des ratios de promotion et d'avancement de grade.

Plus que jamais, les fonctionnaires français font l'objet d'attaques statutaires visant leur déroulement de carrière et, plus largement, ont à démontrer l'efficacité du service public dans une société déréglementée.

La mise en œuvre des dispositions relevant du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR), rejetées par la CGT et imposées par le gouvernement, conduit à l'allongement du déroulement de carrière, renforcé par un passage d'échelon désavantageux (fin de l'acquis du passage à la durée minimum).

Chacune de ces mesures porte atteinte au revenu des fonctionnaires, renforçant une réelle précarité dans notre collectivité.

La collectivité, en ouvrant pour cette année les ratios à 100 % sur les grades à quotas croisés a enfin entendu une partie des arguments portés par les élus CGT.

Cependant, faute d'une politique institutionnelle ambitieuse en matière de concours et d'examens professionnels, notre collectivité ne nommera aucun agent dans les grades :

- Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe
- Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- Assistant de conservation du patrimoine
- Attaché de conservation du patrimoine
- Conservateur du patrimoine

Aussi, nous déplorons l'obstination de notre collectivité à limiter, par des ratios insuffisants, la promotion interne déjà fortement contrainte par les textes en vigueur impactant une nouvelle fois le niveau de vie des agents du Département du Var.

**Plus que jamais, les élus CGT revendiquent l'ouverture de ratios de promotion à 100 % pour l'ensemble des grades ainsi que la mise en place d'une politique volontariste, favorable au déroulement de carrière des agents.**

Les élus CGT en Comité Technique

Du Département du Var